

LE CODE CRIMINEL

LA RADIATION DE LA TENTATIVE DE SUICIDE DE LA LISTE DES INFRACTIONS

M. Kenneth Robinson (Lakeshore) demande à présenter le bill n° C-123 modifiant le Code criminel (Tentative de suicide).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Robinson: Je suis heureux qu'il me soit permis de présenter ce bill. L'article du Code criminel dont il est question se lit ainsi:

Quiconque tente de se suicider est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Il est évident que le suicide en soi n'est pas un délit et il semble donc ridicule de considérer une tentative de suicide comme une infraction. Le bill vise à supprimer la tentative de suicide de la catégorie des infractions mentionnées dans le Code criminel et à la ranger dans le domaine de la médecine, comme il se doit.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES NATIONS UNIES

L'ABSTENTION DU CANADA LORS DU VOTE SUR LES SANCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous dire pourquoi le Canada s'est abstenu de voter hier soir sur la résolution de la Commission de tutelle des Nations Unies. Le vote de la Commission aurait eu pour effet de rendre effectives les sanctions économiques prises contre l'Afrique du Sud et le Portugal, et de sommer la Grande-Bretagne de recourir à la force en Rhodésie.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Canada s'est abstenu de voter sur la résolution présentée le 30 octobre à la Commission de tutelle qui est, comme le député le sait, la Quatrième commission de l'Assemblée générale, parce qu'elle renfermait certains paragraphes inacceptables, y compris des appels à la force que le gouvernement n'admet pas. Nous n'avons pas voté contre la résolution parce que, malgré certains objectifs peu judicieux, elle exprimait le mécontentement provoqué par la situation actuelle en Rhodésie.

L'hon. M. Stanfield: Si j'ai bien compris le ministre, le gouvernement s'opposait à une
[M. l'Orateur.]

intervention militaire en Rhodésie. Mais que pense le gouvernement canadien du recours aux sanctions exigées contre l'Union sud-africaine et le Portugal?

L'hon. M. Sharp: Nous doutons de la valeur pratique de cette proposition à l'heure actuelle.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement comptait bien réussir il y a deux ans.

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—LES DROITS SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le 29 octobre, le ministre informait la Chambre qu'en plein accord avec les États-Unis, selon son expression, il pouvait annoncer un prix de base de \$1.05 pour le maïs américain importé au Canada. Compte tenu de la déclaration dans les journaux d'aujourd'hui, de M. Orville Freeman, secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, portant qu'absolument aucun accord n'a été conclu au sujet de l'initiative du Canada, le ministre dirait-il à la Chambre avec qui l'accord dont il a parlé a été effectivement conclu?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je n'ai pas dit que nous avions conclu un accord avec les États-Unis, mais que nous avions eu des négociations et entretiens avec ce pays.

M. Peters: Puisque le secrétaire à l'Agriculture n'a pas eu connaissance des entretiens, le ministre nous dirait-il avec qui ses fonctionnaires ont négocié?

L'hon. M. Olson: A mon avis, il y a une distinction à établir entre une discussion et un accord. J'ai dit que nous avions participé à des discussions, et non pas que nous étions arrivés à un accord. Les discussions ont eu lieu entre des fonctionnaires des ministères de l'Agriculture, des Affaires extérieures, du Commerce et d'autres ministères fédéraux intéressés, et des fonctionnaires du gouvernement des États-Unis.

M. Peters: Vu la déclaration de M. Freeman, selon laquelle les États-Unis songeraient à user de représailles ou à exiger une compensation, le ministre a-t-il l'intention de respecter l'engagement qu'il a pris à l'égard de la Chambre de maintenir à \$1.05 le prix des importations des États-Unis.

L'hon. M. Olson: Nous sommes prêts à continuer à discuter avec les fonctionnaires amé-